Réf. Farde e-Assemblées : 2662344

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

Objet : Culture 2025 : Subside à l'asbl PeyMey Diffusion.- Brussels International Fantastic Film 2025.- Montant : 100.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant que la Ville octroie annuellement un subside à l'asbl Peymey Diffusion ;

Vu les crédits qui sont inscrits à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2025, sous réserve de l'approbation du budget 2025 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer, dans l'attente de l'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, par mois le montant correspondant à 1/10 (10.000,00 EUR) du montant du subside annuel (100.000,00 EUR) à l'asbl Peymey Diffusion pour l'organisation du "Brussels International Fantastic Film Festival 2025".- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :